

Vanden Borre est solidaire des victimes des inondations

À la suite des inondations en Belgique, COMEOS a lancé l'action Commerce Cares. Vanden Borre a décidé d'y participer afin d'apporter son soutien aux victimes des inondations. Du 4 août au 4 septembre 2021, les personnes touchées par les inondations ont ainsi droit à 10 % de réduction sur les petits et gros appareils électro, pour un achat de minimum 500 €.

Comment bénéficier de cette réduction ?

Rendez-vous dans votre magasin Vanden Borre avec les documents suivants :

- Le **certificat officiel** que vous avez reçu de la part de votre société d'assurance ou de votre intermédiaire.
- Une copie de votre **carte d'identité**

Et si je suis incapable de me rendre sur place ?

Dans ce cas, vous pouvez désigner une tierce personne qui se rendra pour vous en magasin. Cette personne vous représentera et devra apporter sur place les documents suivants :

- Le **certificat officiel** que vous avez reçu de la part de votre société d'assurance ou de votre intermédiaire.
- Une copie de votre **carte d'identité**

Comment Vanden Borre va-t-elle m'aider ?

Une fois votre certificat officiel et les données de votre carte d'identité vérifiés, nos vendeurs chercheront avec vous l'appareil qui convient le mieux à vos besoins. Ils sont là pour vous conseiller et répondre à toutes vos questions. Bien entendu, ils porteront une attention particulière au délai de livraison, surtout pour les appareils dont vous avez besoin en urgence. En tant que victime des inondations, vous avez droit à 10 % de réduction sur les petits et gros appareils électro sur un montant minimum de 500 €.

Et je peux me faire livrer ?

Vous pouvez aussi compter sur Vanden Borre : nos équipes livrent et raccordent vos appareils gratuitement à domicile. Si votre logement est **actuellement inhabitable**, nous vous demanderons de remplir et de signer une déclaration sur l'honneur avant de choisir ensemble le lieu de livraison qui vous convient le mieux.